

Commune de VOLON

**Extrait Du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal****Séance du 07 septembre 2007**

ARRIVE LE

08 OCT. 2007

DRE/SMO

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 5

Date de la Convocation : 01/09/2007

Date d'affichage : 11/09/2007

L'an deux mil sept, le sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VOLON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame COLAS Denise, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM les conseillers municipaux : COLAS Denise, BRENEY Olivier, MEANARD Dominique, GIRARDOT Elodie, FAVRET Jérôme **et M. GODARD Agent ONF**

**Etaient absents** : M. GIRARDOT Jean POISSENOT Didier

**Excusées** : GIRARDOT Claire, BRENEY Aurélie

M. BRENEY Olivier a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : concertation sur le tracé de la future A31**

Le Maire propose que dans le cadre de la consultation qui se déroule depuis le début du mois de juin 2007, le Conseil Municipal donne son avis sur la liaison A31 Langres-Vesoul.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition et prennent la délibération suivante :

« Le conseil Municipal considère que l'aboutissement de ce projet est crucial pour le développement du territoire de la Communauté de Communes des 4 rivières, et par conséquent de la commune de Volon, et sa réalisation est urgente.

Le Conseil Municipal considère indispensable l'installation d'un échangeur à Combeaufontaine. Il demande expressément que cet échangeur se situe au sud de l'agglomération de Combeaufontaine. Il convient en effet de prendre en compte les entreprises industrielles qui représentent 550 emplois à Dampierre-Autet-Savoie, 250 à Champlitte et pour l'ensemble de la CC4R, tous secteurs confondus, industriels et autres : 2 700 emplois.

Ce positionnement serait notamment profitable à la logistique de toute ces entreprises et en particulier à celles de transports (transports Marmier, Odrion et Barbier soit 118 emplois) et permettrait un véritable désenclavement de notre territoire : liaison Combeaufontaine - CC4R-Gray / Besançon / Dole / Dijon / Langres / A31-A36-A39 »



Le Maire,

Denise COLAS



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Vesoul le  
Et publication ou notification du